
Contribution du CNCPH sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé

-
Séance du 18 décembre 2017

La Commission «Santé, bien-être, bienveillance» du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a pris connaissance de la Stratégie Nationale de Santé (SNS) sur laquelle le CNCPH avait **élaboré des propositions ambitieuses afin de rendre effectivement accessible le système de santé dans son ensemble aux personnes en situation de handicap selon le principe d'accessibilité et de conception universelle pour un parcours de santé sans rupture :**

- Mettre en œuvre une coordination des parcours de santé adaptée aux besoins, personnalisée selon les difficultés, individuelle (Réfèrent de parcours) ou collective (structures d'appui, réseaux de soins spécifiques),
- Rendre accessible aux différents niveaux de dépistage, de prévention et de soins : proximité (secteur libéral et hospitalier), intermédiaire (consultations dédiées généralisées sur des territoires infra départementaux), ressources spécifiques maillant le territoire national (centres ressources, centres de compétences, réseaux de soins spécifiques),
- Permettre l'effectivité des recommandations du guide HAS relative à l'accueil des personnes en situation de handicap en établissements de santé qui doivent être intégrées dans le référentiel d'accréditation des établissements de santé.
- Apporter une cohésion du parcours de santé en Etablissements et Services Médico-Sociaux :
 - Continuité des soins dans les structures médicalisées (IDE 24h/24 et temps médical de coordination suffisant),
 - Promotion de la santé dans les structures non médicalisées par un temps infirmier et par des éducateurs formés en promotion de la santé ;
 - lutter contre les refus de soins et le renoncement aux soins pour des raisons financières (à mettre en regard des réflexions sur la majoration des consultations impulsées par la dernière convention médicale) ou d'inadaptation du système de santé ;
- Développer un plan de formation ambitieux :
 - pour les professionnels d'une part (formation initiale et continue),

- mais également en accompagnant la montée en compétence des personnes et de leurs aidants pour qu'elles soient actrices de leurs parcours de santé ;
- En reconnaissant aux personnes qui le souhaitent un droit à l'accompagnement durant leurs parcours de santé afin de faciliter la communication et l'expression des souhaits, de développer le maximum d'autonomie.

La commission «Santé, bien-être, bientraitance » remercie la DGCS et la DGOS de la présentation de la SNS le 5 mars et des échanges qui ont suivi. Nous nous réjouissons de la volonté partagée d'envisager dès la phase de conception des politiques publiques la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap **afin de leur garantir l'accès comme tout à chacun à la santé**. La conception de politiques publiques actuelles (lutte contre les déserts médicaux, virage ambulatoire, développement de la télémédecine...) doit en effet **s'appuyer sur l'expertise des personnes et de leurs aidants afin de s'assurer que les personnes en situation de handicap pourront en bénéficier dans les mêmes conditions que la population générale**.

Nous souhaitons attirer l'attention des administrations centrales sur la nécessité de trouver enfin **des solutions efficaces aux problématiques identifiées**. Les constats de difficultés d'accès à la santé posés par l'audition publique de la HAS relative à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap réalisée en 2008, demeure 10 ans après, toujours d'actualité. **Il n'est pas tolérable que ces difficultés persistent**.

La commission attire l'attention sur la nécessité d'établir dans le cadre des volets opérationnels de la SNS de véritable plan d'actions **déclinant les engagements de manière opérationnelle pour mesurer les impacts concernant l'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap**



La commission souhaite adopter **une démarche pragmatique et fixer cinq grandes priorités avec les administrations centrales**. Ces 5 priorités pourraient être reprises au sein de la CNH, afin de s'assurer qu'à minima sur ces 5 sujets, nous puissions mesurer l'impact sur l'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap dans les trois ans.